



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

Le conseil de la Municipalité de Racine siège en séance extraordinaire ce 8 juin 2020 à 16 h 30, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler

Absent :

Conseiller district N° 6	Simon Desautels
--------------------------	-----------------

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-06-130

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; |
| CONSIDÉRANT | les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020; |
| CONSIDÉRANT | l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ; |
| CONSIDÉRANT QUE | selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ; |
| CONSIDÉRANT | qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence. |
| EN CONSÉQUENCE | il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents : |
| QUE | la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers |



municipaux puissent y participer par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 16 h 30 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÈGLEMENTS

3.1 Avis de motion concernant le Règlement N° 326-06-2020 – Règlement d'emprunt pour travaux de voirie sur les chemins de la Grande-Ligne et Maricourt

4. RÉOLUTIONS

4.1 Collecte de gros rebuts – Autoriser une firme

4.2 Choix d'option pour subvention RIRL

4.3 Appel d'offres RIRL

4.4 Autorisation de dépense – Cake Communications (panneaux d'entrée de la municipalité)

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-131

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÈGLEMENTS

2020-06-132

3.1 Avis de motion concernant le Règlement N° 326-06-2020 – Règlement d'emprunt pour travaux de voirie sur les chemins de la Grande-Ligne et Maricourt et présentation – Dispense de lecture

Avis vous est par les présentes donné par Madame Lorraine Denis, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le Règlement N° 326-06-2020 concernant un règlement d'emprunt pour travaux de voirie sur les chemins de la Grande-Ligne et Maricourt.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 326-06-2020 a été effectuée par le président d'assemblée.



Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, et des copies du Règlement ont été mises à la disposition du public, le tout conformément à la loi.

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Collecte de gros rebuts - Autoriser une firme

2020-06-133

ATTENDU QUE la municipalité a été avisée par la Régie des Hameaux de son impossibilité à procéder à la cueillette des gros rebuts prévue en juin;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir ce service à ses citoyens;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait des démarches auprès des entreprises de la région, sans succès.

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller :

QUE de demander à la compagnie Gaudreau environnement de procéder à ladite collecte de gros rebuts, au coût d'un taux horaire de 190 \$ / heure partant de notre garage à St-Christophe-d 'Athabaska jusqu'à l'arrivée à ce même point de départ.

Ce tarif n'inclut pas les taxes et concerne seulement le transport.

Le vote est demandé : 5 pour et 1 contre

4.2 Choix d'option pour subvention RIRL

2020-06-134

ATTENDU QUE la municipalité s'est qualifiée auprès du ministère des Transports du Québec pour obtenir une subvention pour la réfection des chemins de la Grande-Ligne et Maricourt sous le volet redressement des infrastructures routières locales;

ATTENDU QU' Afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a annoncé une bonification de 100 millions de dollars disponibles aux projets des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE des dispositions temporaires relatives aux impacts de la Covid-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE Le Ministère désire savoir si la Municipalité de Racine veut appliquer aux dispositions temporaires ou aux volets réguliers.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19



relativement à son projet de réfection des chemins de la Grande-Ligne et Maricourt, soit une subvention de 90 % de la valeur estimée du projet, laquelle sera payable sur 10 ans. Les travaux devront être terminés au 31 décembre 2020.

4.3 Appel d'offres RIRL

2020-06-135

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réfection des chemins Grande-Ligne et Maricourt.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité procède au lancement d'appel d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour ce projet.

4.4 Autorisation de dépense – Cake Communications (panneaux d'entrée de la municipalité)

2020-06-136

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a donné un mandat à la firme Cake Communications pour sa nouvelle signature numérique;

ATTENDU QU'IL faut procéder à la modification des panneaux d'entrée de la municipalité pour afficher cette nouvelle signature.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale soit autorisée à donner le mandat à la firme Cake communications pour refaire le design des panneaux d'entrée de la municipalité pour une somme approximative de huit cents dollars (800 \$).

5. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 16 h 40 et se termine à 16 h 42.

Le point suivant a été discuté :

- Travaux chemins Grande-Ligne et Maricourt

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-06-137

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. André Courtemanche, conseiller propose la levée de la séance à 16 h 42.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière